

**MAIRIE**



**de**  
**CASSAGNES**  
Département du Lot -  
Canton de Puy l'Evêque

## **COMPTE-RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES**

Réunion du vendredi 05 juin 2020 à 20 h 30

L'an deux mille vingt et le cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

<b>Conseillers en exercice:</b> 11	<b>Présent(e)s (10) :</b> Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, William CAYROL, Pascal BANIZETTE, Jean-Michel ASTOUL, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
<b>Date d'affichage de la convocation :</b> 29/05/2020	<b>Absent(e)s et excusé(e)s (1) :</b> Alain LOUBIERES <b>Représenté(e)s (0) :</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Denise WUILQUE

#### **OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.**

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL :**

##### **2020 0016 Vote des taxes locales pour l'exercice 2020 :**

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la hausse des bases prévisionnelles pour l'exercice 2020, il serait souhaitable de compenser cette évolution de trésorerie par un gèle des taxes locales comme suit :

- 14.69 % pour le foncier bâti.
- 150.75 % pour le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux sus-mentionnés pour 2020.

**2020 0017 Délibération pour vote des subventions à attribuer sur l'exercice 2020 :**

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les demandes de subvention formulées auprès de la mairie et de voter les crédits à inscrire au budget primitif de la commune afin d'en assumer le versement.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

1 . d'attribuer une subvention aux organismes suivants selon ces dispositions :

- Comité des fêtes de Cassagnes : 1500 €
- Oxygraine : 100 €
- Association Chorale Villefrançoise : 20 €
- Association Country Road 811 : 20 €

Soit un montant total versé de 1640 €.

2 . donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire ces dépenses au budget de la commune pour l'exercice 2020.

**2020 0018 Délibération pour vote des subventions à attribuer à l'association de chasse Diane Cassagnole sur l'exercice 2020 :**

| **Votants : 10** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la demande de subvention formulée par la société de chasse Diane Cassagnole auprès de la mairie et de voter les crédits à inscrire au budget primitif de la commune afin d'en assumer le versement. Monsieur Jean-Michel ASTOUL, président de ladite association se retire.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

1 . d'attribuer une subvention à la société de chasse Diane Cassagnole selon ces dispositions :

- Diane Cassagnole : 200 €

2 . donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire ces dépenses au budget de la commune pour l'exercice 2020.

**2020 0019 Vote du Budget Primitif de la commune de Cassagnes pour l'exercice 2020 :**

| **Votants : 10** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 1** |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par 9 voix pour et 1 abstention, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 tel que présenté par le Maire, Monsieur Bernard Landiech.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	250 939,63 €
Recettes	250 939,63 €

Section d'investissement	
Dépenses	158 467,90 €
Recettes	158 467,90 €

**2020 0020 Délibération relative au recouvrement contentieux par le comptable public :**

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le maire donne lecture du courrier du comptable du Trésor Public concernant le recouvrement contentieux des produits locaux et notamment la nouvelle réglementation.

Le comptable public peut engager des poursuites sur autorisation de l'ordonnateur à l'encontre de tiers détenteurs (banques, employeurs, ...) pour tout montant supérieur à 130 € si le tiers détenteur est une banque ou 30 € pour tout autre détenteur.

Dans un souci de simplification et d'efficacité des procédures de recouvrement, Monsieur le maire propose au conseil de donner pouvoir au comptable d'effectuer lesdites démarches en toute autonomie.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Dispense le comptable de solliciter l'autorisation de poursuivre pour les mises en demeure de payer;
- Autorise le comptable à engager les poursuites par voie de saisie administrative à tiers détenteur (SATD).

**2020 0021 Désignation d'un référent "environnement" de la commune auprès du SYDED du Lot :**

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale au travers des 5 compétences proposées à la carte "déchets", "Bois-énergie", "eau potable", "assainissement", et "eaux naturelles".

Dans le cadre de sa mission "Déchets", il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014 un réseau de référents "environnement" dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents "environnement" qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents "environnement" sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...)
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Monsieur CAYROL William comme référent "environnement" de la commune de Cassagnes

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le maire propose la création de commissions communales ouvertes au public et fait appel aux candidatures des conseillers municipaux pour les compétences proposées ci-après tout en précisant que la constitution de ces commissions pourra être amenée à évoluer par la suite en fonction des demandes de participation :

- **Marchés publics** : William CAYROL

- **Finances** : Denise WUILQUE, Jean-Yves MEAUDE

- **Enfance / jeunesse** :

- **Bâtiments communaux / salle des fêtes** : Patrick MAISONNEUVE, Pascal BANIZETTE, Richard DELORME

- **Service technique municipal / voirie** : Michel SERVANT

- **Cimetière** : Patrick MAISONNEUVE, William CAYROL

- **Associations** : Patrick MAISONNEUVE

- **Plan d'eau / pêche** : Michel SERVANT

- M. Michel SERVANT, adjoint au maire, fait part de la nécessité d'augmenter la capacité de contenance du plan d'eau en raison de l'évolution climatique et du besoin croissant en eau et expose les diverses solutions techniques envisagées par l'ASA dans ce sens. Monsieur SERVANT rappelle également que la commune pourrait adhérer à l'ASA afin de bénéficier d'un point de branchement pour l'arrosage estival des fleurs du Bourg et il en expose les conditions financières. Le Conseil municipal propose de lancer une réflexion sur ces deux propositions.

La séance est levée à 23h15.